



Proposition d'exploration de nouveaux emplacements pour la paroisse

Présenté à l'Assemblée Générale du 29 mars 2026

1. Contexte

À mesure que notre paroisse poursuit sa croissance, nous faisons face aux **limites de la crypte** et des **installations actuellement disponibles**. Lors de la **rencontre ouverte des paroissiens du 18 janvier 2026**, les participants ont été invités à réfléchir à la question suivante :

« *Est-il temps d'explorer de nouveaux emplacements pour notre paroisse ?* »

Un **soutien unanime** s'est exprimé en faveur du lancement d'un projet dédié à cette exploration. Nous avons également reçu la **bénédiction de Son Éminence, le Métropolitte Maxime**, pour entamer ce travail de discernement et de planification.

Il est désormais proposé de **soumettre formellement ce projet à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 mars 2026**.

2. Proposition

L'Assemblée est invitée à **soutenir la création d'un projet** visant à **identifier et évaluer de nouveaux emplacements** pour notre paroisse.

Si cette proposition est adoptée, plusieurs **actions concrètes** seront engagées :

a) Création d'une Fondation Ecclésiastique

Il est proposé que notre paroisse devienne le **fondateur d'une "Fondation ecclésiastique"**, chargée du **financement, de la recherche et du choix d'un nouvel emplacement** pour notre paroisse.

Cette structure indépendante permettrait de :

- Rechercher des investisseurs et partenaires extérieurs
- Protéger la paroisse d'un **fardeau financier direct**
- Garantir une **gouvernance claire et stable** du projet



PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE, DIOCÈSE DE SUISSE
PAROISSE ORTHODOXE FRANCOPHONE DE GENÈVE
SAINTE-TRINITÉ – SAINTE-CATHERINE

En tant que fondateur, notre paroisse :

- Définirait la **mission** et les **valeurs** de la Fondation
- L'enregistrerait auprès de l'**Autorité de surveillance des fondations** (www.asfip-ge.ch)
- Désignerait les **membres du Conseil de Fondation**

Le **coût d'enregistrement** est estimé à environ **CHF 5'000**. Des **coûts additionnels** pourraient être engagés pour permettre à la Fondation de démarrer son activité. Le Conseil paroissial s'engage à **informer régulièrement les paroissiens** de toute dépense et de l'évolution du projet.

b) Mise en place d'une équipe-projet compétente

Une **équipe-projet** sera constituée afin de :

- Définir les **besoins** de la paroisse pour un futur emplacement, en concertation avec les paroissiens
- Évaluer plusieurs **options** (construction, achat, location, partenariat)
- Soumettre une **proposition argumentée** au Conseil de la Fondation
- Soutenir la **recherche d'investisseurs** et de partenaires pour la mise en œuvre de la proposition retenue

Les **compétences recherchées** pour cette équipe incluent : gestion de projet, finance, collecte de fonds, immobilier, architecture et design, engagement communautaire, droit et communication.

c) Communication et échanges réguliers

Afin d'assurer la **transparence** et la **participation active** des paroissiens, des **rencontres ouvertes régulières** seront organisées. Ces groupes de discussion permettront de **suivre l'avancement** du projet, de **partager des idées** et de **recueillir les attentes** de la communauté.

3. Vote

L'Assemblée est invitée à **voter sur la proposition** de création d'un projet visant à explorer de nouveaux emplacements pour notre paroisse, selon les modalités décrites ci-dessus.